

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

Suite à une paracha extrêmement inquiétante, la paracha Nitsavim vient apaiser les bné-Israël. Effectivement, la paracha de la semaine dernière, ki tavo, annonçait les malédictions auxquelles risquaient de faire face les bné-Israël s'ils fautaient (has véchalom). De fait, notre paracha vient apporter un réconfort et une note d'espoir. Ainsi Moshé rabbénou commence par ré-établir l'alliance entre Hachem et le peuple hébreu. Non seulement les gens présents sont inclus dans ce pacte, mais également les générations futures. Par la suite, Moshé reprend les grandes lignes des malédictions en annonçant l'exil à venir. Toutefois, l'annonce débouche sur la prophétie d'une rédemption pour le peuple. Bien évidemment, cette rédemption ne dépend que du peuple et de ses efforts de retour vers la Torah et les mitsvot. La paracha se conclut par le choix de la vie ou de la mort, ou plus précisément le libre-arbitre. Moshé Rabbénou enjoint donc le peuple à faire le choix de vivre, c'est-à-dire, celui de suivre les lois de la Torah.

Dans le chapitre 29 de Dévarim, la torah dit :

ט/ אַתֶּם נִצְבִים הַיּוֹם בְּלִבְכֶם, לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: רְאִשֵׁיכֶם שְׂבֻטֵיכֶם, זְקֵנֵיכֶם וְשׂוֹטְרֵיכֶם, כֹּל, אִישׁ יִשְׂרָאֵל:  
9/ Vous vous tenez debout, vous tous aujourd'hui devant Hachem votre Dieu : vos chefs, vos tribus, vos anciens, vos officiers, tout homme d'Israël.

י/ טַפְּכֶם נְשִׁיכֶם--וְגֵרְךָ, אֲשֶׁר בְּקִרְבְּ מַחֲנֶיךָ: מִחֹטֵב עֵצֶיךָ, עַד שֹׂאֵב מִיַּמֶּיךָ:

10/ Vos jeunes enfants, vos femmes et ton converti qui est à l'intérieur de ton camp, depuis celui qui taille ton bois jusqu'à celui puise tes eaux.

יא/ לְעִבְרְךָ, בְּכִרְיִת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ--וּבְאֵלְתוֹ: אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, כָּרַת עִמָּךְ הַיּוֹם:

11/ Pour que tu passes dans l'alliance d'Hachem ton Dieu et dans son serment, qu'Hachem ton Dieu établit avec toi aujourd'hui.

Les deux premiers versets de la paracha listent les membres présents au moment où Moshé s'adresse au peuple pour les faire passer dans l'alliance. Différents statuts sont ici mentionnés identifiants toutes les catégories sociales en vigueur dans le peuple. Se pose alors la question de la nature des deux derniers groupes : le fendeur de bois et le puiseur d'eau. Ils sont ici présentés comme un groupe différent sans quoi ils ne seraient pas cités. En ce sens, ils sont à distinguer de tout le reste du peuple puisque les versets ont déjà mentionné les hébreux et les convertis. S'ils ne sont ni juifs, ni même convertis, qui sont-ils ?

**Rachi** nous révèle leur identité: « *Cela nous apprend que des membres du peuple de Canaan sont venus se convertir à l'époque de Moshé comme allaient le faire les Guiv'onim à celle de Yéhochou'a. Et c'est ce qui est écrit à propos des Guiv'onim: "Ils ont procédé "eux aussi" avec ruse" (Yéhochou'a, chapitre 9, verset 4). Et Moché en a fait des fendeurs de bois et des puiseurs d'eau.* »

Commençons par rappeler les événements faisant suite à la conquête de Yéri'ho et de la ville de Aï par Yéhochou'a. La torah rapporte ( Yéhochou'a, chapitre 9, versets 3 à 24) que les Guiv'onim, un peuple inquiet du succès fulgurant des bné-Israël, se sont présentés devant Yéhochou'a. Afin de ne pas être identifiés comme résidants dans la terre d'Israël, les membres de ce peuple se sont déguisés et ont dupé la vigilance des chefs d'Israël. De cette façon, ils sont parvenus à passer une alliance avec le peuple hébreux afin d'éviter d'avoir à les combattre. Trois jours plus tard, Yéhochou'a se rend compte de la supercherie mais ne peut plus rien faire s'étant engagé par une alliance avec eux. La torah rapporte alors :

כא/ ויאמרו אליהם הנשיאים, יהיו; ויהיו הטבי עצים ושאבי-מים, לכל-העדה, כ אשר דברו להם, הנשיאים  
 21/ *Alors les princes leur dirent à quelle condition ils garderaient la vie: ils restèrent, comme fendeurs de bois et porteurs d'eau, au service de la communauté, selon ce que les princes leur enjoignirent.*

כב/ ויקרא להם יהושע, וידבר אליהם לאמר: למה רמייתם אתנו לאמר, רחוקים אנהנו מכם מאד, ואתם, בקרבנו ישבים  
 22/ *Yéhochou'a les manda et leur parla ainsi:*

*"Pourquoi nous avez-vous trompés en vous prétendant bien éloignés de nous, tandis que vous demeurez au milieu de nous?"*

כג/ ועפה, ארורים אתם; ולא-יפרת מכם עבד, והטבי עצים ושאבי-מים--לבית אלהי

*23/ Eh bien donc! Vous êtes maudits, et vous ne cesserez jamais d'être attachés, comme fendeurs de bois et porteurs d'eau, à la maison de mon Dieu!"*

Le **Sifté 'Hakhamim** (sur le **Rachi** susmentionné) établi une distinction entre le cas de Moshé et celui de Yéhochou'a. Moshé est un personnage bien trop connecté à Hachem pour que l'on puisse le duper si facilement. Dès lors, il est évident qu'il a immédiatement remarqué la supercherie à l'inverse de Yéhochou'a et de ses compagnons. Pour cette raison, Moshé a refusé leur conversion et leur a attribué les fonctions de fendeurs de bois et de puiseurs d'eau. Nous comprenons alors que le verset les distingue du reste du peuple en ce sens où Moshé ne les a pas réellement acceptés.

Cette différence entre le cas de Moshé et celui de Yéhochou'a soulève une question importante, celle de l'objectif de Moshé. Mais avant de l'aborder, il nous faut préciser en quoi sa démarche est légale. En effet, du point de vu de la loi, Moshé semble contredire une injonction claire de la torah (Dévarim, chapitre 20, verset 16) ordonnant au peuple de ne laisser survivre aucun membre des sept peuples résidant dans le pays de Canaan. Du point de vu de Yéhochou'a, il s'agit d'un acte involontaire car il s'est fait berner par les Guiv'onim. Par contre, Moshé ne peut plaider un tel argument étant conscient de l'origine des personnes qui lui font face. Pourquoi les laisse-t-il donc en vie ?

Cette question est importante parce qu'elle permet de comprendre que la démarche de la conquête d'Israël ne consiste pas à éradiquer les habitants locaux, bien au contraire. Le midrach (Vayikra Rabba, chapitre 17, paragraphe 6) rapporte ainsi que trois choix étaient offerts aux peuples en question : s'en aller, rester et accepter la gouvernance d'Israël, ou faire la guerre. À titre d'exemple, les Guirgachi ont fait le choix de partir et

Hachem leur a offert une terre comparable à ce qu'ils connaissaient en Canaan, il s'agit de l'Afriqui (sans doute l'Afrique). Les Guiv'onim, bien qu'ayant eu une démarche critiquable ont pu rester en Israël. Quant aux autres rois, ils ont opté pour la guerre et ont péri. Cela démontre que l'injonction de mise à mort des peuples se limite aux royaumes refusant les options pacifiques. En préférant combattre, ils perdent leur espoir de vivre.

Revenons maintenant au choix de Moshé, conscient de l'identité des Guiv'onim. Pourquoi leur conférer un statut particulier en les contraignant aux rôles de puiseurs d'eau et fendeurs de bois ? Cette attitude surprend en ce sens qu'elle ne présente pas de vrai intérêt. D'un point de vu technique, ces individus devraient entrer dans le statut de « Guer Tochav ». Il s'agit d'un non-juif résidant en Israël en s'engageant à respecter certaines règles minimalistes, en l'occurrence les sept lois noahides. Dès lors, la torah lui confère beaucoup d'avantages et accepte sa présence parmi les bné-Israël. Toutefois, aucune restriction ne lui ai imposé du point de vu du travail et il peut se tourner vers le métier qu'il souhaite. Dès lors, que cherche Moshé en limitant leur champs d'action à l'eau et le bois ?

Une piste de réflexion est ouverte par **Rachi** sur le verset suivant concernant l'attitude des Guiv'onim à l'époque de Yéhochou'a (Yéhochou'a, chapitre 9, verset 4) :

וַיַּעֲשׂוּ גַם-הַמָּה בְּעֶרְמָה, וַיִּלְכוּ וַיִּצְטִיְרוּ; וַיִּקְחוּ שָׂקִים כָּלִים,  
לְחִמּוֹרֵיהֶם, וְנֹאדוֹת יַיִן כָּלִים, וּמִבְּקָעִים וּמִצְרָרִים

*Ils agirent eux aussi par ruse et se mirent en route, munis de provisions, chargèrent leurs ânes de vieux sacs, d'outres à vin usées, crevées et recousues;*

Sur les mots en gras, **Rachi** rapporte : « *Comme l'avaient fait les enfants de Yaakov en agissant par ruse (voir Béréchit, chapitre 34) avec 'Hamor le père de Chkhem qui était membre du peuple des 'Hivi. À juste titre, les Guiv'onim font partis du peuple des 'Hivis.* »

Rappelons les faits. La parachat Vayéchév raconte que Chkhem fils de 'Hamor est l'auteur du viol de Dinah la fille de Yaakov. Non satisfait de ses

méfais, il émet la requête d'épouser la jeune fille, auprès de Yaakov et ses fils. Chimone et Lévi vont feindre d'accepter la proposition en réclamant une contrepartie : tous les membres de la ville de Chkhem devront pratiquer la brit-mila. Épris d'amour pour la jeune fille, Chkhem parvient à convaincre les membres de la ville de se soumettre à la demande des fils de Yaakov. C'est ainsi qu'au troisième jour, le plus douloureux après l'intervention, Chimone et Lévi prennent les armes et passent au fil de l'épée l'intégralité de la population où leur sœur était retenue.

**Rachi** relie les deux évènements similaires par bien des points : il s'agit des mêmes nations - Israël et les 'Hivis, les deux agissent au travers de la ruse, mais surtout la démarche est en rapport avec la brit-Mila. En effet, dans l'espoir de convaincre Yéhochou'a de leur sincérité, les Guiv'onim ont pratiqué sur eux la brit-Mila. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les hébreux n'ont compris la supercherie qu'au troisième jour après avoir scellé leur alliance avec les Guiv'onim. Nous pouvons aisément supposé qu'il s'agissait également du troisième jour de la Mila ayant eu lieu à leur arrivée. Il apparaît alors qu'à l'image de Chkhem découvrant la ruse des enfants de Yaakov au troisième jour de la brit Milah, les hébreux constate à leur tour, des siècles plus tard, trois jours à peine après avoir passé une alliance en rapport avec la Mila, qu'ils se sont fait avoir.

C'est dans cette suite d'idée, que le **Mizra'h Chéméché** explique que les fils de Yaakov ont commis un acte critiquable en dupant, comme Yaakov le leur a d'ailleurs fait remarquer (voir Béréchit, chapitre 34). Certes, Chkhem est coupable de son acte, seulement la démarche des frères ne convient pas à Yaakov. C'est pourquoi Hachem met en place le moyen de réparer les choses : eux se sont servis de la brit-Mila pour tuer des membres des 'Hivis, dès lors le Maître du monde utilise la brit-Mila pour les faire vivre. En effet, une fois l'alliance passée, les bné-Israël s'étaient engagés à ne pas frapper les Guiv'onim et devaient donc leur laisser la vie sauve même après avoir compris le piège dans lequel ils étaient tombés.

À ce niveau du développement, il nous faut comprendre l'intention réelle des 'Hivim, que



visent-ils en dupant les hébreux ? Dans les faits ils n'ont rien à y gagner puisqu'il leur suffit d'accepter la gouvernance des hébreux pour survivre. Pourquoi alors mettre en place cette manigance ?

Nos sages (Talmud Yérouchalmi, traité Kidouchine, perek 4, Halakha 1) nous fournissent la réponse en se basant sur la malédiction que Yéhochou'a a porté contre les Guiv'onim (voir versets sus-mentionnés) : « *Rabbi El'azar dit : il les a maudits comme le serpent, comme il est dit (Yéhochou'a, chapitre 9, verset 23) : " et maintenant soyez maudits !" Il est d'ailleurs écrit plus haut (verset 7) : " Les Israélites répondirent à ces 'Hivim". Étaient-ils vraiment des 'Hivim ? En réalité leur acte est comparable au 'hivi (signifiant serpent en araméen). Ce dernier s'est dit : " Je sais que le jour où ils (Adam et 'Hava) mangeront du fruit de l'arbre, ils mourront (comme l'indique la torah, dans Béréchit, chapitre 2, verset 17). Je vais donc aller les duper afin qu'ils mangent et soient punis afin que j'hérite seul de la terre." Ainsi ont également agis les Guiv'onim en disant : "Nous savons qu'Hakadoch Baroukh Hou a dit à Israël (Dévarim, chapitre 20, verset 17) : Car tu dois les vouer à l'extermination, le Héthéen et l'Amorréen, le Cananéen et le Phérézéen, le 'Hivi et le Jébuséen, comme te l'a commandé l'Éternel, ton Dieu. Il est d'ailleurs écrit (Dévarim, chapitre 7, verset 2) : Tu ne contracteras pas d'alliance avec eux. Nous allons donc ruser et afin qu'ils passent une alliance avec nous et ils seront bloqués : soit ils nous tuent malgré tout et transgressent le pacte, soient ils nous laissent en vie et transgressent le décret divin. Dans les deux cas, ils seront punis par Dieu et nous hériterons de la terre d'Israël" »*

Il est intéressant de citer le commentaire du **Yalkout Réouvéni** sur les deux premiers versets de la paracha. La torah y énumère dix catégories d'individus. Sur quoi, le maître rapporte : « *Les dix commandements étaient réparties par cinq sur chaque table de la loi. Les dix catégories de personnes citées dans notre paracha sont organisées au travers de l'agencement des dix commandements. Ainsi les commandements de la première table correspondent aux cinq premiers membres contenus dans le premier verset : les*

*chefs, les tribus, les anciens, les officiers, et tous les hommes d'Israël ; tandis que les commandements inscrits sur la deuxième table font référence aux cinq membres du deuxième verset : les jeunes enfants, les femmes et les convertis les tailleurs de bois et les piseurs d'eaux. »*

Ayant établis que les deux dernières catégories étaient les Guiv'onim, il paraît logique de noter qu'ils correspondent aux deux derniers commandements des tables interdisant les faux témoignages et la convoitise. Leur démarche, au travers d'un mensonge initié par la convoitise de la terre d'Israël s'inscrit parfaitement dans ce raisonnement.

Une idée importante ressort donc : les Guiv'onim cherchent à faire disparaître les hébreux pour prendre leur place en tant que propriétaire de la terre à l'image du serpent à l'époque de la création. En d'autres termes, ils n'acceptent pas leur sort tel que définis par Hachem et tentent d'en obtenir un nouveau.

Penchons-nous alors sur le sort initial du serpent, celui dont il bénéficiait s'il ne faisait pas fauter l'homme. Il s'agit d'un commentaire que nous avons déjà cité mais il convient de le mentionner à nouveau.

La torah rapporte (Vayikra, chapitre 10, verset 16) :

וְאֵת שְׂעִיר הַחַטָּאת, דָּרַשׁ דָּרַשׁ מִשֶּׁה--וְהִנֵּה שָׂרָף;  
וַיִּקְצָף עַל-אֶלְעָזָר וְעַל-אִיתָמָר, בְּנֵי אֶהֱרֹן, הַנוֹתָרִים,  
לְאָמֵר

*Au sujet du bouc expiatoire, Moshé fit des recherches, et il se trouva qu'on l'avait brûlé. Irrité contre Éléazar et Ithamar, les fils d'Aaron demeurés vivants, il dit :*

...

Plus loin, au chapitre 11, verset 42, la torah dit :

כָּל הוֹלֵךְ עַל-גִּזְחוֹן וְכָל הוֹלֵךְ עַל-אַרְבַּע, עַד כָּל-מִרְבֵּה  
רַגְלִים, לְכָל-הַשָּׂרֵץ, הַשָּׂרֵץ עַל-הָאָרֶץ--לֹא תֹאכְלוּם,  
כִּי-שִׁקֵּץ הֵם

*Tout ce qui se traîne sur le ventre, ou se meut soit sur quatre pieds, soit sur un plus grand nombre de pieds, parmi les reptiles*

*quelconques rampant sur le sol, vous n'en mangerez point, car ce sont des choses abominables.*

Les deux versets que nous avons cité, n'ont pas de lien direct entre eux, si ce n'est leur positionnement dans la torah. En effet, en ce qui concerne le premier verset, nos maîtres précisent que les mots en gras s'avèrent être à la moitié de la torah lorsque nous recensons tous les mots. Parallèlement, la lettre « ו vav » que nous avons mis en grand format dans le deuxième verset, doit non seulement se présenter dans ce format dans le sefer torah, mais plus encore, elle se trouve au milieu de toutes les lettres de la torah.

Cette remarque peut paraître enfantine, mais il ne s'agit pas d'un jeu auquel les sages se livrent que de compter les mots et les lettres. S'ils prennent la peine de nous faire cet enseignement c'est nécessairement parce qu'il a un sens. Que cherchent-ils à nous apprendre ?

Un deuxième point mérite d'être soulevé. Sur le dernier verset que nous avons cité, **Rachi** précise que justement, le mot où la lettre « ו vav » se trouve, qui parle des rampants, cible le serpent. Bien que cette précision puisse paraître évidente, elle engendre une question. Si la torah veut parler de ce reptile, pourquoi ne le mentionne t-elle pas directement ? Pourquoi passe t-elle par une allusion ?

Un commentaire du '**Hatam Sofer** (torat Moshé, au début de notre paracha) nous met sur une piste intéressante. Il précise qu'initialement, les forces du mal que le serpent symbolise, auraient du participer à notre pratique de la torah. Il s'agissait alors de leur confier la tâche de nous accompagner et de réaliser tous les besoins matériels, afin que l'homme puisse s'adonner à l'étude et à la pratique des mitsvot dans le jardin d'Éden. Cela nous explique pourquoi le serpent était si ressemblant à l'homme (intelligence, capacité à marcher droit...), car sa fonction résonnait avec la notre. En clair, la serpent constituait la moitié de l'accomplissement de la torah. Cependant, lorsqu'il a fait fauter l'homme, il a inséminé son venin sur l'humanité, altérant sa fonction initiale, au point de pénétrer au plus profond d'Adam. Au lieu que ce soit l'homme qui lui accorde sa part de mérite, il a cherché à

l'obtenir directement en pénétrant la chair des humains et en profitant directement de leur action. Cette effraction brutale dans le domaine d'Adam, contraint ce dernier à devoir extraire la présence étrangère, à supprimer de ses entrailles, le mal qui s'est installé.

C'est cette idée que viennent relever nos sages. En effet, il faut savoir que dans sa configuration originelle, la torah ne contient pas les espaces nécessaires à la formation des mots. La torah n'était alors qu'une suite de lettre, qui représentent en réalité les noms d'Hakadoch Baroukh Hou. Dès lors, dans cette version, la version authentique, nous ne pouvons parler de milieu de la torah qu'en fonction du nombre de lettre. C'est pourquoi, ce centre se trouve précisément dans la mention renvoyant au serpent, car, il constituait alors, la moitié de la démarche. Cependant, lorsque le mal change les choses et insère ses crocs dans l'homme, il détruit cette harmonie parfaite, il altère la perception et le potentiel humain. La torah mue et s'adapte à une nouvelle configuration. Il ne s'agira plus d'étudier en collaboration avec le serpent, mais plutôt de le traquer afin de guérir de son venin. Il s'agit du coup, d'un effort différent, l'homme perd sa capacité à accéder directement à la torah d'origine, il doit passer par une démarche de réflexion et d'approfondissement. La fonction de l'étude change et de facto, la torah s'habille différemment, elle prend un nouvel aspect compatible avec le nouvel état de l'homme : les mots apparaissent pour occulter les noms divins. C'est au travers de l'effort et de la recherche, que les bné-Israël parviennent à déchiffrer le code. Dans cette nouvelle version de la torah, le milieu change. Puisque jusqu'alors, le milieu de la torah caractérisait la mission première, celle de travailler en harmonie avec le serpent, dans la nouvelle configuration, le centre de la torah devra témoigner de la nouvelle affectation de l'étude de la torah. Celle qui consiste à approfondir et à extraire l'information pour dissocier le serpent de notre être. Il n'est donc pas étonnant de trouver que dans cet état, celui où la torah s'articule autours de mots, le milieu apparaît dans les mots « *דָּרֵשׁ דָּרֵשׁ מִשָּׁה מֹשֶׁה* *Moshé fit des recherches* » .

Dans l'état voulu par Hachem, le serpent est sensé caractérisé la moitié de la torah comme

nous l'avons vu. Toutefois, au lendemain de la faute, ce serpent n'est plus, il a disparu, il a mué dans une nouvelle version qui n'a plus rien à voir avec la précédente. Et la torah nous en fait l'allusion en choisissant la lettre « ם vav » comme milieu originel du texte. Cette lettre a pour particularité d'être droite, il s'agit d'un trait verticale, car il caractérise la posture initiale du serpent, qui se tenait droit face à l'homme. Toutefois, cela n'est plus qu'un vestige du passé puisqu'il avance maintenant « על-גחון sur le ventre » et passe à l'horizontale. L'absence de la mention directe du serpent, symbolise sa transformation, sa perte dans la centralité de la torah qui passe alors sur l'expression de la torah orale, celle qui permet, au travers des mots et non plus des lettres, d'accéder à la lumière divine.

Cette différence entre la nature initiale du serpent et sa transition suite à la faute nous permet de comprendre le choix de Moshé de placer les personnes venus à sa rencontre au statut de piseurs d'eau et de fendeurs de bois. Comme nous le disions, Moshé se distingue du reste des humains par une perception des choses bien plus raffinées. À ce titre, il comprend sans doute l'origine profonde des hommes en face de lui. Il s'agit du même peuple que Chkhem face auquel les fils de Yaakov ont commis une erreur. En quelques sortes, nous leur devons quelques choses, il nous faut revenir sur cet écart. C'est pourquoi Moshé va leur faire un cadeau. Ces hommes tirent leur nature du serpent initialement chargés de soutenir l'homme, c'est pourquoi, Moshé les refuse à la conversion et interdit de se marier avec eux.

De cette façon, ces personnes restent non-juives et peuvent eux aussi réparer une erreur, celle du serpent dont ils ont l'héritage. En devenant les piseurs d'eau du peuple juif et les fendeurs de bois dont les efforts doivent servir le temple, ils prennent part à une fonction spirituelle au travers d'un travail matériel. Ils endossent donc à nouveau le rôle initial du serpent.

Cela corrobore l'attitude de Yéhochou'a plus tard face aux Guiv'onim. En effet, à cette époque, les bné-Israël ne suspectent pas le mensonge de ce peuple et les acceptent au travers d'un pacte. Dès lors, pourquoi leur confier le même rôle que celui choisi par Moshé ? Moshé disposait d'une raison d'agir ainsi mais ce n'est pas le cas de Yéhochou'a. Nous comprenons qu'il s'agit en fait de la volonté d'Hachem qui oriente la décision des hébreux afin de leur permettre la réparation de la faute des fils de Yaakov en offrant ce statut aux Guiv'onim.

À la veille de Roch Hachana, nous pouvons tirer une belle leçon de cela. Comme nous le remarquons, quelque soit nos fautes, des plus récentes aux plus éloignées, le Maître du monde organise nos vies afin de nous offrir la possibilité d'arranger, de réparer. L'espoir de laver nos fautes ne peut alors plus subsister dans nos esprits. Yéhi ratsone que nous ayons tous l'occasion d'accomplir une téchouva parfaite.

*Tizkou léchanim rabbot néimot vétovot,*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit